

Section DIRCOFI IDF

Compte-rendu de la réunion audio du 7 mai 2020 avec la direction de la DIRCOFI IDF

Ce jeudi 7 mai, s'est déroulée en intersyndicale notre seconde réunion audio avec la direction de la DIRCOFI IDF. Deux sujets ont été abordés.

I Modalités d'application de l'ordonnance du 15 avril 2020

Après publication par la DG de sa note cadre, les hypothèses qui avaient été évoquées lors de la réunion du 30 avril ont été confirmées.

a) Agents en autorisation spéciale d'absence (ASA)

Aucune marge n'étant laissée par le texte, il fera l'objet d'une application stricte, quelle que soit la nature de l'absence (garde d'enfants ou impossibilité de travailler).

Les agents à temps plein dans cette situation, depuis le début du confinement, devraient donc perdre douze jours (5 jours du 16 mars au 16 avril + 5 jours du 17 avril au 10 mai + 2 jours de RTT non générés).

Ce prélèvement, que nous contestons dans son principe, sera modulé en tenant compte de la situation réelle de chacun (temps partiels, panachages ASA-Télétravail, congés maladies, etc..).

Comme nous l'avions souhaité, chaque agent concerné sera destinataire d'un message du service RH, lui indiquant les modalités de calcul du nombre de jours prélevés, et disposera de quelques jours pour faire part d'observations sur d'éventuelles anomalies, avant une application effective du prélèvement dans Sirhius.

b) Agents en télétravail

L'ordonnance ouvrait une possibilité au chef de service d'imposer à l'agent le dépôt de congés, jusqu'à 5 jours pour la période du 17 avril au terme de la période d'urgence sanitaire.

La direction maintient son analyse selon laquelle « en principe un télétravailleur travaille » et qu'elle n'a donc pas à lui imposer des jours de congés. Sauf cas marginaux signalés par un chef de service, en cas d'insuffisance manifeste de production.

Nous apprécions positivement cette position, qui contraste avec celles d'autres directions de contrôle, sensiblement plus défavorables aux agents. Néanmoins, vous pouvez nous saisir si votre chef de service avait une analyse qui vous paraîtrait erronée.

c) Situation administrative pour les gardes d'enfants à compter du 11 mai (et jusqu'au 2 juin)

Ce cas de figure n'a pas encore été tranché par la DG. Toutefois :

- il semble acquis que le dispositif d'ASA sera reconduit jusqu'au 18 mai (date de réouverture officielle du site de Saint-Denis)
- à compter du 18 mai, 2 hypothèses probables :
 - 1- l'enfant ne peut être accueilli à l'école : persistance d'ASA
 - 2- les parents décident de ne pas l'envoyer : l'administration estime que ce choix devra être assumé par un dépôt de jours de congés

A ce stade, nous ignorons si ces ASA entraîneraient de nouveau des prélèvements de congés.

II Dé-confinement

La direction a présenté le mercredi 6 mai au Comité d'Hygiène et de Sécurité (CHSCT) de Seine-Saint-Denis, son plan de déconfinement, dont voici les grandes lignes.

1) Mesures d'hygiènes :

- une note de la direction, et des affichages, rappelleront à tous les gestes barrières à respecter impérativement
- mise à disposition des agents sur site de produits d'hygiène : gel hydroalcoolique, gants pour la manipulation du courrier, lingettes pour nettoyer les espaces de travail (bureau, ordinateur, poignées de porte, etc...)
- **mise à disposition de masques à usage unique** (pour un volume de 3000 pour le mois de mai). Un volume total de 50.000 masques ont été obtenus pour les agents de la Seine-Saint-Denis, du fait de l'intervention du DDFIP (président du CHSCT) auprès du préfet.
- les portes des escaliers, des toilettes et des bureaux seront maintenues ouvertes
- concernant le nettoyage des locaux par l'entreprise prestataire, un cahier des charges exigeant régira ses prestations

2) Aménagements de l'accueil et des bureaux

- accès à l'immeuble par une entrée unique, par la rue des gazomètres
- l'accueil sera doté d'un plexiglas de protection
- pour les bureaux collectifs, limitation de la présence sur place de plusieurs agents, aménagements pour une distance minimum de 2 mètres entre chacun
- pour les échanges oraux, le téléphone sera privilégié au déplacement physique sur le site

3) Espaces communs du site

- usage restreint des ascenseurs, escaliers vivement recommandés
- jusqu'à nouvel ordre, les déplacements au sein du site et les réunions présentiellelles devront être évités
- après l'arrivée sur site, le courrier entrant ne sera pas manipulé pendant 24 heures
- le système d'air conditionné fera l'objet d'une surveillance attentive
- les conditions d'aération des bureaux devraient faire l'objet d'une note précise
- l'accès au garage sera autorisé dans les conditions habituelles
- l'accès à la cafétéria sera interdit et les distributeurs ne seront pas mis en service

4) restauration sur le site

Le restaurant ouvrira au plus tôt le 18 mai. Les règles sanitaires seront renforcées, accompagnées de mesures nouvelles (masques pour le personnel, horaires aménagés, vitres en plexiglas, marquage au sol, désinfection du mobilier après chaque convive)

Les agents souhaitant y déjeuner devront se signaler la veille.

5) Agents en situation de fragilité médicale

A compter du 11 mai et après avis du médecin de prévention, sauf situation antérieure connue du service RH, un télétravail sera prescrit aux agents en situation de fragilité.

Ces agents devront se faire connaître par courriel auprès du médecin de prévention¹. Celui-ci fera un retour à la direction dans un cadre déontologique préservé.

Pour les femmes enceintes, ces dispositions s'appliqueront automatiquement sans l'avis du médecin de prévention.

A l'occasion de la réunion audio du 7 mai, la direction a précisé son calendrier :

a) La semaine du 11 au 15 mai

Seule une équipe réduite sera sur site, pour la mise en place du dispositif précité.

Les chefs de service des agents sédentaires les contacteront individuellement pour faire le point sur leur situation et les nécessités de service, afin de définir le cadre de leur retour, progressif.

¹ Dr. Sandrine CHAOUAT

b) A partir du 18 mai (et au moins jusqu'au 2 juin)

Les agents en télétravail (80 % des effectifs de la DIRCOFI IDF) le resteront et n'auront la possibilité de venir à Saint-Denis qu'après accord de leur chef de service, pour une durée qui ne devra pas excéder une demi-journée.

Les agents sédentaires (environ 150 personnes) rejoindront progressivement le site, par roulement dans un premier temps.

Les horaires seront aménagés afin d'éviter les heures de pointe dans les transports publics. Il est rappelé que le parking, d'environ 200 places, est ouvert à tous.

Que nous inspire ce plan ?

Nous actons des importantes, et nécessaires, mesures de sécurité. Nous sommes satisfaits que notre demande de mise à disposition de masques ait été prise en compte.

Pour le surplus, même si nous entendons la volonté de progressivité et le souci de pragmatisme de la direction de la DIRCOFI, que nous saluons, nous maintenons notre analyse et nos demandes.

Etant donné la situation spécifique de la région Ile-de-France, en termes de trajets domicile-travail et de transports en commun, il est déraisonnable d'inviter les sédentaires à rejoindre le site de Saint-Denis, au moins jusqu'au 2 juin.

Dans la situation actuelle, quelle que soit l'importance des mesures prises sur place, l'accès au site sera, pour les agents tenus de le rejoindre, une prise de risque sanitaire et, pour beaucoup, extrêmement chronophage. Par ailleurs, chacun constatera que si les dispositifs prévus sur site sont une nécessité, ils s'avéreront souvent très contraignants.

Dès lors, nous persistons à soutenir que, dans le contexte exceptionnel que nous connaissons, tout doit être fait pour que, à l'exception d'éventuels (sincères) volontaires, l'ensemble des agents puisse être placé en position de télétravail.

Sans nier les difficultés, c'est à l'Administration et d'abord à la DG qu'il appartient, d'une part, d'engager les ressources pour doter chacun d'un ordinateur portable, et d'autre part, d'organiser le travail, afin que les agents dont les tâches habituelles ne sont pas dématérialisables, s'en voient confier de nouvelles, formation à l'appui si nécessaire.

Alors que des dizaines de milliards sont engagés pour soutenir le secteur privé, pour l'essentiel à juste titre, qui nous fera croire qu'il serait impossible de trouver quelques millions d'euros pour protéger plusieurs milliers d'agents à la DGFIP ?